

> Objectif de la Formation

Former des ouvriers qualifiés en entretien et aménagements paysagers qui interviendront sur des milieux très diversifiés (milieux aquatiques, herbacés, bois, forêts, etc...) en suivant leur évolution.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans.
Titulaire d'un CAPa ou sortant d'une 3^{ème} générale.
16 ou 15 ans si sortant de 3^{ème}.



> Organisation de la formation

880 heures de formation en centre soit **26 semaines** à raison de **35 h** /semaine sur 2 ans.
34 semaines en entreprise par an.
5 semaines de congés payés par an.

> Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu. Validation par Unités Capitalisables (UC).

> Compétences techniques

- **Observer** l'état des écosystèmes,
- Effectuer des travaux de **remise en état** et **d'entretien** des sites dégradés ou abandonnés (fauchage, débroussaillage, élagage, bûcheronnage, plantations...),
- Effectuer des travaux **d'aménagement en respectant l'équilibre des écosystèmes**,
- Effectuer des travaux **de création et d'entretien** (gazon, taille, petite maçonnerie, balisage, etc...),
- Utiliser et **assurer l'entretien courant** des différents équipements et matériels (tondeuses, tronçonneuses, tracteurs),
- **Organiser son travail**, son chantier en respectant les règles de sécurité optimales,
- Rendre compte de ses activités,
- **Participer aux activités** de la vie **professionnelle et sociale** (connaître le fonctionnement de l'organisme qui l'emploie, la législation du travail, etc...),
- Le travail s'effectue en plein air en utilisant fréquemment du matériel électrique ou mécanique bruyant, voire dangereux. Il intervient sur des milieux nécessitant le respect de l'équilibre des écosystèmes et du paysage environnant.

> Capacités liées à l'emploi

- Ponctualité, assiduité,
- Sens de l'observation et de l'orientation,
- Souci de l'hygiène et de la sécurité,
- Sensibilisation à la protection et à la valorisation de l'environnement et du patrimoine,
- Autonomie dans le travail,
- Aptitude physique et adresse gestuelle.

> Durée du temps de travail

La durée légale est de **35 heures** hebdomadaires.

> Débouchés

Employés qualifiés au sein d'entreprises spécialisées dans l'entretien de l'espace rural, de communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, d'associations de protection de la nature, de riverains et de loisirs, d'associations de pêche, etc...

> Poursuites d'études

Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel d'Aménagements Paysagers (niveau 4) ou d'un BAC professionnel Aménagements Paysagers (niveau 4) ou un Certificat de Spécialisation (Taille et Soins des arbres).

> Les atouts de la formation

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises du paysage, des collectivités locales et territoriales.



> La formation est composée de 10 Unités Capitalisables

3 UC Générales (UGC) communes à toutes les options du BPA :

UCG1 Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

3 UC d'Option (UCO) spécifiques à l'option :

UCO1 Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

UCO2 Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

3 UC de Spécialité (UCS) :

UCS1 Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UCS2 Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UCS3 Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

2 UCARE :

UCARE 1 Gestion différenciée

UCARE 2 Maintenance et entretien des équipements de parcs et jardins

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

 cfppa.abbville@educagri.fr
 www.lycee-baie-de-somme.fr
 https://www.facebook.com/cfppa_ufa_abbville/

